

FICHE FORMATION - BTS

BTS Techniques et services en matériels agricoles

Apprentissage – formation en alternance

Public concerné, prérequis, conditions d'accès

- Vous êtes titulaire d'un Bac (ou tout autre diplôme de niveau 4)
- Vous avez entre 15 ans et 29 ans*
- Vous souhaitez
 - Apprendre un métier
 - Obtenir un diplôme professionnel reconnu
 - Alternier entre l'établissement de formation et l'entreprise
 - Sécuriser votre parcours de formation
 - Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation)

*Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.

Durée de la formation : sauf conditions particulières : le contrat est conclu pour 2 ans (20 semaines de formation (700 heures) /an au sein du lycée pendant la période scolaire).

Résumé de la formation :

Le BTS Techniques et services en matériels agricoles forme des techniciens spécialisés dans la vente, la maintenance et le conseil en équipements agricoles.

Il prépare à intervenir dans les réseaux de concessionnaires, les coopératives agricoles ou les entreprises de travaux agricoles.

La formation allie enseignements techniques, commerciaux et manuels.

Elle dure 2 ans après un bac professionnel en lien avec les métiers de l'agriculture ou de la mécanique.

Métiers visés : (4 métiers maximum) (source France compétences, types d'emplois accessibles)

Technicien SAV (Service Après-Vente) en matériel agricole

Conseiller commercial en agroéquipement

Technicien en maintenance agricole

Mécanicien agricole

Résumé du métier (source France Compétences secteur d'activités):

Les titulaires du BTS TSMa interviennent dans la vente, la réparation et le dépannage de matériels agricoles.

Ils assurent également un rôle de conseil technique auprès des agriculteurs.

Ils peuvent intervenir en atelier ou sur le terrain, souvent en déplacement.

Ils maîtrisent les technologies modernes embarquées dans les machines agricoles.

Objectifs (source FC objectifs et contextes de la certification) :

Former des techniciens capables d'intervenir sur des matériels agricoles complexes.

Acquérir les compétences en mécanique, hydraulique, électronique et informatique embarquée.

Apprendre à diagnostiquer les pannes et effectuer les réparations.

Développer des compétences commerciales et relationnelles pour conseiller les clients.

Maîtriser les normes environnementales et les réglementations agricoles.

Préparer à exercer dans divers environnements : concessionnaires, coopératives agricoles, etc.

Acquérir une autonomie professionnelle et une capacité d'intervention rapide.

Comprendre les enjeux actuels de l'agriculture moderne (agroéquipement, numérique, etc.).

Savoir utiliser les outils de diagnostic électronique et les logiciels métiers.

Permettre une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études.

Contenus (source FC compétences attestées) :

Enseignements généraux (année 1 / année 2)

Français-Histoire-Géographie : 2 h / 2 h

Langue vivante étrangère : 2 h / 2 h

Mathématiques : 2 h / 2 h

Sciences physiques : 2 h / 2 h

Éducation physique et sportive : 1 h / 1 h

Enseignements professionnels

Intervention technique sur matériels agricoles : 9 h / 8 h

Accompagnement à la relation client et commercialisation : 5 h / 6 h

Gestion d'entreprise et organisation : 2 h / 2 h

Projet technologique (année 2 uniquement) : – / 2 h

Ateliers pratiques et laboratoires : 4 h / 4 h

Prérequis pour intégrer la formation

Être titulaire d'un bac professionnel tel que :

Bac pro Conduite et gestion de machines agricoles (CGMA)

Bac pro Maintenance des matériels agricoles

Bac pro Technicien en agronomie et transformation des produits agricoles

Ou tout autre diplôme équivalent ou admission parallèle sous conditions (expérience professionnelle, bilan de compétences).

Coût :

Éligible à une prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise formatrice, la formation est **gratuite** pour l'apprenti,

Pour les employeurs du secteur public contactez l'établissement de formation.

Poursuite d'étude :

Possibilité de poursuivre en licence professionnelle notamment.

Modalités et délai d'accès à la formation :

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail).

Validations(s) : Diplôme du ministère de l'Education nationale de Niveau 5 (BTS)
+ d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38191/>

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

Code(s):

NSF **252** – ROME **A1101**

FORMACODE **21011** – RNCP**38191**

Enseignants certifiés Education Nationale, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation, intervenants professionnels.

Formateurs expérimentés dans l'individualisation des apprentissages.

Renseignements et inscriptions :

IFPRA - Pôle valorisation de l'offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130 Mont Saint Aignan ifpra-valo@ac-normandie.fr <https://ifpra-normandie.fr> (Nos formations > Apprentissage)

<https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique / IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090 76 | N° SIRET : 18760909400029 | CODE NAF : 8559A